

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime et de l'Eure organisent conjointement, l'examen professionnel **d'adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe (Avancement de Grade)**.

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : Jeudi 22 janvier 2026

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

IMPORTANT

Les candidats devront avoir la qualité d'agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve soit le 22/01/2026 Et Justifier des conditions d'échelon et d'ancienneté au plus tard le 31 décembre 2027 (seuls les services accomplis, en qualité d'agent stagiaire et titulaire sont pris en compte).

⇒ Cet examen professionnel n'est pas ouvert aux Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement.

SPECIALITES	CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR DE LA SPECIALITE
ARTISANAT D'ART	CDG 27
CONDUITE DE VEHICULE	CDG 27
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	CDG 27
LOGISTIQUE, SECURITE	CDG 27
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	CDG 27
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS	CDG 76
COMMUNICATION, SPECTACLE	CDG 76
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS	CDG 76
RESTAURATION	CDG 76

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 20 mai 2025 au 25 juin 2025

*Soit **par voie postale**¹ adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, n° portable et email du demandeur au Centre de Gestion organisateur de la spécialité.

*Soit à **l'accueil des CDG organisateurs**² durant les horaires d'ouverture (un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition). Si nécessaire, des agents des CDG pourront accompagner les candidats dans cette démarche

*Soit lors d'une **préinscription sur le site internet**³ du Centre de Gestion organisateur de la spécialité choisie par le candidat (www.cdg76.fr) ou (www.cdg27.fr).

DATE LIMITE DE DE DEPOT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : Au plus tard le 03 juillet 2025.

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier dûment complété et signé au siège du Centre de gestion organisateur de la spécialité choisie.

*Soit **par voie postale**¹ auprès du CDG organisateur de la spécialité choisie,

*Soit à **l'accueil du Centre de Gestion**² organisateur de la spécialité choisie,

*Soit **par voie dématérialisée**⁴ le candidat pourra déposer son dossier dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG organisateur de la spécialité choisie et clôturer son inscription au plus tard le 03/07/2025 avant minuit.

¹cachet de la poste faisant foi ou preuve de dépôt / ²aux horaires d'ouverture

³ date limite de retrait des dossiers (minuit) ⁴ date limite de dépôt des dossiers (minuit)

Attention : L'inscription à l'examen professionnel constitue une décision individuelle. En conséquence, quel que soit le mode de dépôt (voie postale, dépôt au centre organisateur ou voie dématérialisée, il appartient au candidat de transmettre son dossier signé dans les délais impartis. En outre, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion organisateur de la spécialité, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG organisateur de la spécialité).

CDG76	40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE
Horaires d'ouverture	: du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (le vendredi 16h)
CDG 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex.
Horaires d'ouverture	: du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17h30 (le vendredi 16h30)